Le socle de protection sociale au Honduras

Résumé, 31 août 2011

Le Honduras possède depuis longtemps des programmes de protection sociale en faveur de ses populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Au cours des années quatre-vingt-dix, à la suite de la crise de la dette et des programmes d'ajustement structurel qui s'ensuivirent, des systèmes de filets sociaux avaient été mis en place afin de lutter contre la pauvreté provoquée par le ralentissement économique et la baisse des dépenses sociales. Ils ont progressivement été convertis en programme de développement humain et leur couverture connaît actuellement une extension rapide.

Le plus ancien programme de transfert en espèces du pays, le Programme d'allocations familiales (*Programa de Asignación Familiar*, PRAF), a été créé dès le début des années quatre-vingt-dix. Il vise à favoriser le développement du capital humain et à lutter contre la pauvreté au moyen de transferts permettant de diminuer les contraintes pesant sur l'offre et la demande dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'éducation. Il s'adresse également à des groupes vulnérables particuliers, comme les personnes âgées ou les femmes chefs d'entreprise, par le biais de transferts et de services. Une étude de 2003 montre que le PRAF a permis d'augmenter de 17 pour cent le taux de scolarisation des enfants ayant auparavant abandonné l'école et que l'assiduité scolaire est supérieure chez les bénéficiaires que chez les autres enfants, de l'ordre d'une journée supplémentaire par mois. Il a également été mis en évidence que le nombre d'enfants se présentant aux examens de suivi de croissance a considérablement augmenté et que 18 à 20 pour cent des femmes enceintes passent au moins cinq examens de grossesse.[i] Le programme a été amélioré au fil des années afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté, de telle sorte que le montant des transferts correspond approximativement à 18-20 pour cent des dépenses moyennes des ménages extrêmement pauvres en milieu rural.[ii] En 2010, le PRAF a reversé l'équivalent de 351 millions de lempiras (environ 18,5 millions de dollars) sous la forme de prestations.[iii]

En 2010, les volets santé, éducation et nutrition du PRAF ont été fusionnés afin de créer un programme de transferts conditionnels en espèces dénommé *Bono 10 000*. Le PRAF, de son côté, offre toujours d'autres transferts et services. Les familles pauvres comprenant une femme enceinte ou des enfants de moins de 18 ans reçoivent un transfert en espèces d'un montant annuel compris entre 5 000 lempiras (environ 265 dollars) et 10 000 lempiras (environ 530 dollars) à condition de respecter certains critères en matière de santé et d'éducation. Le programme couvrait 160 000 ménages et disposait d'un budget de 1,1 milliard de lempiras (environ 59 millions de dollars) en 2010. Des efforts sont actuellement entrepris afin d'étendre la couverture à 250 000 ménages au cours de l'année 2011 et d'atteindre 600 000 ménages d'ici la fin de l'année 2012.[iv] *Bono 10 000* doit permettre de concourir à l'éradication de l'extrême pauvreté et à la réduction de la pauvreté de 15 pour cent d'ici 2038.

Afin de parvenir à une extension effective de la protection sociale à un nombre croissant d'habitants pauvres et vulnérables, le gouvernement doit faire face à de sérieuses difficultés. Le ministère du Développement social, nouvellement mis en place, appuiera les efforts entrepris afin d'améliorer la coordination politique et institutionnelle. A cet égard, l'existence d'une politique nationale en matière de protection sociale permettrait de favoriser l'extension de la protection sociale, dans la mesure où, par exemple, la Stratégie de lutte contre la pauvreté n'offre que peu de lignes directrices sur ce point. La répartition des ressources publiques pourrait être davantage optimisée afin de faire face au défi de la concentration géographique persistante de la pauvreté. Enfin, une augmentation des dépenses sociales aiderait à combler les lacunes restantes dans la couverture de la protection sociale.

---

[i] Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) (2003), *Sexto Informe: Impacto Intermedio*, Washington D.C., IFPRI.

[ii] Moore, C. (2008), «Assessing Honduras' CCT Programme PRAF, Programa de Asignación Familiar: Expected and Unexpected Realities», étude du pays publiée par l'IPC, n° 15.

[iii] Perdomo, R. (2011), «Informe para Discusión: Protección Social – Honduras», version préliminaire destinée au projet conjoint UE-OIT «Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi».

[iv] Secretaría de Estado del Despacho Presidencial (2011), «Programa 10 000», disponible à l'adresse: http://www.sdp.gob.hn/sitio/index.php?option=com_content&view=article&id=19&Itemid=187